

CONSEIL
DE SECURITE



Metr.
GENERALE
S/2483
18 janvier 1952
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Distribution double

LETTRE EN DATE DU 17 JANVIER 1952 ADRESSEE AU PRESIDENT DU
CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT DU PAKISTAN, TOUCHANT
LA DEMANDE D'ADMISSION DU ROYAUME UNI DE LIBYE A L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

Le 17 janvier 1952

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la lettre, en date du 24 décembre 1951, adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires Etrangères du Royaume-Uni de Libye (S/2467), et de demander que la question de l'admission de la Libye comme membre de l'Organisation des Nations Unies soit inscrite, à une date rapprochée, à l'ordre du jour d'une réunion du Conseil de Sécurité.

Un projet de résolution, que le Pakistan se propose de présenter au Conseil de Sécurité au cours de cette réunion, est joint à la présente.

SIGNE : Ahmed S. Bokhari
Ambassadeur,
Représentant permanent du
Pakistan auprès de l'Organisation
des Nations Unies

Projet de résolution

Le Conseil de sécurité

Ayant examiné la demande d'admission du Royaume-Uni de Libye
comme Membre des Nations Unies,

Prenant en considération que le 24 décembre 1951, conformément
aux résolutions de l'Assemblée générale 289 (IV), en date du
21 novembre 1949, et 387 (V), en date du 17 novembre 1950, le
Royaume-Uni de Libye a été constitué comme Etat indépendant et
souverain,

Décide qu'à son jugement, le Royaume-Uni de Libye remplit les
conditions énoncées au paragraphe 1 de l'Article 4 de la Charte
concernant l'admission comme Membre des Nations Unies, et

Recommande à l'Assemblée générale d'admettre le Royaume-Uni
de Libye comme Membre des Nations Unies.

